


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport**
Neuvième session

 Genève, 30 septembre et 1^{er} octobre 2019

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport
sur sa neuvième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)	5-7	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)	8-10	3
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)	11-18	3
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	19-20	5
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	21	5
VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)	22	5
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	23	5



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après dénommé le Groupe) a tenu sa neuvième session les 30 septembre et 1^{er} octobre 2019. En l'absence du Président, M. A. Maciejewski (Pologne/Projet d'autoroute transeuropéenne), la séance a été présidée par la Vice-Présidente du Groupe, M^{me} Leyla Ünal (Turquie).
2. Ont participé à la session des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Chypre, Fédération de Russie, Finlande, Pologne et Turquie.
3. Un représentant de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) a également assisté à la session.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/17.

4. Le Groupe a adopté l'ordre du jour de la session.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le secrétariat a fait savoir que depuis la dernière session du Groupe très peu d'États membres de la CEE avaient communiqué par écrit des informations sur leurs bonnes pratiques nationales en matière d'évaluation et de calcul des coûts de construction des infrastructures de transport, mais que plusieurs avaient indiqué qu'ils le feraient ultérieurement. À ce propos, le Groupe a décidé d'adresser (par l'intermédiaire des représentants du WP.5 chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports) et en utilisant des listes de gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires, une nouvelle et dernière demande à tous les États membres de la CEE les priant de faire parvenir leurs réponses au secrétariat au plus tard le 16 décembre 2019. Le Groupe s'est aussi engagé à partager avec les départements pertinents de leurs administrations nationales la série de quatre questions ouvertes destinées à recueillir les bonnes pratiques et à collecter le plus de contributions possibles dans le délai envisagé. Le Groupe a décidé d'ajouter à la série de quatre questions ouvertes une note de bas de page indiquant que les réponses pourraient être fournies selon deux points de vue différents : a) dans le cas où les procédures standard de passation des marchés sont suivies ; et b) dans le cas où les travaux de construction s'inscrivent dans le cadre de partenariats public-privé. Les destinataires pourraient choisir de répondre aux questions d'un seul point de vue ou des deux. Le secrétariat a indiqué qu'il partagerait la série de questions ouvertes avec les participants aux groupes de travail de la CEE suivants : le Groupe de travail des transports routiers (SC.1), le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), ainsi que le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24). Enfin, il a été convenu de renforcer les efforts du Groupe pour trouver des synergies avec les travaux menés dans le cadre d'autres initiatives et structures, comme la base de données RailLexic de l'UIC, les plans directeurs sur les infrastructures de transport des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER), les activités de la banque asiatique d'investissement, etc.

6. Le Groupe a pris note de l'exposé détaillé présenté par le représentant de la Finlande au sujet de son projet d'alliance « Ikhu » pour un système de gestion des coûts des infrastructures. L'intégralité de l'exposé est disponible sur la page Web de la neuvième session du Groupe : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2019/wp5/Finland_WP5_GE4_9th_session_30_Sept-1_Oct_19.pdf.

7. À la suite de cet exposé du représentant de la Finlande, le secrétariat a invité le Groupe à en présenter d'autres du même genre sur leurs pratiques nationales pertinentes lors de la dixième session qui se tiendra en janvier 2020. Le secrétariat a également invité le Groupe à soumettre à temps les contributions écrites (en plus des présentations Powerpoint). Plusieurs représentants, notamment ceux de la Fédération de Russie et de la Pologne se sont déclarés prêts à le faire.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1.

8. Le secrétariat a rappelé qu'à la suite d'une décision prise par le Groupe lors de sa huitième session en juillet 2019 il avait établi un document regroupant les termes employés pour l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial ainsi que des terminaux intermodaux. Cette liste avait été distribuée en tant que document n° 1. Le secrétariat a fait savoir que sur la base des observations reçues jusqu'à présent il avait établi une version révisée de la liste des termes qui a été publiée en tant que document n° 1 (WP.5/GE.4(2019) n° 1) avant la neuvième session du Groupe.

9. Le Groupe a décidé d'examiner le document informel n° 1 et plusieurs suggestions de modifications avancées par les experts nationaux et le secrétariat ont fait l'objet de discussions avant d'être adoptées. Le Groupe a décidé de ne pas modifier la liste des termes qui concernent les infrastructures de transport par voies navigables intérieures car elle avait déjà été adoptée officiellement par le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (WP.3) à sa cinquante-cinquième session (Genève, 19-21 juin 2019).

10. Pour des raisons de cohérence, ainsi que pour éviter doubles emplois et répétitions, le Groupe a décidé de créer une liste de termes généraux regroupant ceux qui sont communs à tous les modes (ou à plusieurs d'entre eux). Un représentant de la Fédération de Russie a indiqué qu'il souhaitait comparer la traduction (en russe) de la liste des termes ferroviaires avec la propre liste de son pays et informer le secrétariat au cas où d'éventuelles divergences devraient être corrigées. Le Groupe a décidé de soumettre au secrétariat au plus tard le 23 octobre 2019 toutes les observations supplémentaires qui pourraient être formulées, ce qui permettra au secrétariat de revoir le document informel n° 1 en conséquence et de proposer de nouvelles améliorations d'ordre rédactionnel ou linguistique pour examen et adoption par le groupe à sa dixième session en janvier 2020.

V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe a poursuivi l'examen des problèmes auxquels il s'est heurté jusqu'à présent dans l'exercice de son mandat et a tenté de leur trouver des solutions.

12. Le Groupe a examiné les changements définitifs apportés par le secrétariat aux questionnaires sur l'infrastructure routière et sur l'infrastructure ferroviaire à la suite du débat qui a eu lieu lors de sa dernière session en juillet 2019. Le Groupe a accepté ces modifications mais a demandé au secrétariat d'ajouter une colonne supplémentaire à la partie concernant les projets pour inviter les répondants à indiquer si le projet concerné s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé, d'une concession, d'un modèle construction-exploitation-transfert ou d'un modèle conception-construction-exploitation.

13. Le Groupe a relevé que malgré le nouvel envoi par le secrétariat des questionnaires sur l'infrastructure routière et sur l'infrastructure ferroviaire (révisés) à tous les États membres en août 2019, et bien que plusieurs options et clarifications aient été données aux

gouvernements quant à la manière de soumettre les données (par exemple au format excel, ou seulement des données basées sur des projets, ou encore des ensembles de données brutes quelle qu'en soit la forme), le taux de réponse effectif avait été faible. Des données supplémentaires ont été reçues des pays suivants : Bulgarie (route et rail), Pologne (rail) et Turquie (rail). Le Groupe a noté qu'à la suite de ces contributions nationales, le représentant de l'UIC avait distribué des feuilles de données excel contenant des données pertinentes concernant les coûts de renouvellement et de maintenance transmises par 20 gestionnaires européens de l'infrastructure ferroviaire. Le secrétariat a fait savoir qu'en raison de la confidentialité des données les noms des pays n'avaient pas été précisés dans cette liste, mais que les catégories de coûts concernées pouvaient être extraites du tableau et utilisé par le Groupe pour ses travaux.

14. Conscient de la faiblesse du taux de réponse aux questionnaires, le Groupe a décidé de faire une dernière tentative en republiant les questionnaires sur la route et le rail et en demandant au secrétariat d'envoyer le plus vite possible une série de courriers ciblés à des groupes pertinents de destinataires pour les prier de remplir les questionnaires ou d'apporter toute autre contribution pertinente le 16 décembre 2019 au plus tard. Afin de maximiser la quantité et la qualité des contributions reçues le secrétariat a proposé qu'il soit permis de transmettre les informations dans n'importe laquelle des trois langues de travail de la CEE.

15. Le Groupe a également reconnu la nécessité de procéder sans retard à la mise au point définitive des questionnaires restants. À cet égard, il a accepté de partager les projets de questionnaires restants, qui portent respectivement sur les terminaux intermodaux, les voies navigables intérieures et les ports, avec les collègues concernés au sein de leurs administrations nationales et/ou leurs homologues dans d'autres ministères/services ou structures gouvernementales, afin de solliciter leurs commentaires. Le Groupe a décidé de ne rechercher à ce stade que des observations d'ordre général en relation avec la structure d'ensemble des questionnaires, le type/la nature des questions posées, la faisabilité des exigences en matière de collecte des données, etc. Le Groupe a convenu de soumettre ces commentaires au secrétariat au plus tard le 23 octobre 2019.

16. À la lumière des commentaires reçus, le Groupe chargera le secrétariat de réviser les questionnaires en conséquence et de les soumettre en tant que documents informels aux groupes de travail spécifiques aux divers modes de transport, pour qu'ils y apportent des contributions plus spécialisées et au bout du compte les utilisent à des fins de collecte de données. Le secrétariat a annoncé qu'il faciliterait ce processus en participant aux prochaines sessions de chacun de ces groupes de travail spécifiques aux divers modes de transport (SC.1, SC.2 et SC.3, ainsi que WP.24), présenterait le mandat du Groupe et encouragerait le partage des données pertinentes.

17. À ce propos, le Groupe a pris note de l'exposé de la secrétaire du SC.3, qui a présenté quelques-uns des problèmes liés à la collecte des données sur les coûts de construction des infrastructures de transport par voies navigables. Le Groupe lui a demandé de partager les projets de questionnaires sur les coûts des infrastructures des voies navigables et des terminaux portuaires en tant que document informel pour examen éventuel lors de la soixante-troisième session, qui devait se tenir à Genève du 6 au 8 novembre 2019. Sur la base d'instructions supplémentaires reçues, le secrétariat serait alors en mesure de réviser les questionnaires, qui pourraient être adoptés à la session suivante du SC.3 en 2020 en tant que document de travail puis distribués pour la collecte de données. La présentation intégrale de la secrétaire du SC.3 est disponible sur la page Web de la neuvième session du Groupe d'experts : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2019/wp5/UNECE_1_WP5_GE4_9th_session_30_Sept-1_Oct_19.pdf.

18. Compte tenu des obstacles qui subsistent, le Groupe a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de tenir une réunion supplémentaire du Groupe d'experts entre la prochaine dixième session et la session finale qui aura lieu en mai 2020. Le secrétariat a souligné l'impact budgétaire que cela aurait (particulièrement si l'interprétation dans les trois langues de travail de la CEE est à prévoir) mais indiqué qu'il étudierait cette possibilité et en rendrait compte au groupe en temps voulu.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe a pris note de l'exposé par le secrétariat des vastes perspectives qu'ouvrirait la disponibilité de données adéquates, si ces données pouvaient être géocodées et téléchargées dans un environnement SIG. Les travaux d'infrastructures de transport passés, présents ou futurs, deviendraient des lignes colorées sur une carte, et en cliquant sur une voie de chemin de fer, une route ou une voie navigable, on ferait apparaître les coûts de construction associés, la durée des projets respectifs et tous les autres paramètres techniques et opérationnels, ainsi que des données connexes.

20. Le Groupe a noté le peu de données reçues jusqu'à présent et le fait qu'aucune réponse n'ait été apportée aux quatre questions ouvertes destinées à recueillir les bonnes pratiques au niveau national pour évaluer et calculer les coûts de la construction des infrastructures de transport. Il a insisté à cet égard sur le fait que la structure du rapport final devait être maintenue assez souple en fonction des données et information effectivement reçues.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

21. Le secrétariat a invité tous les membres des Groupes d'experts à participer à la prochaine conférence internationale sur l'adaptation des infrastructures de transport aux changements climatiques qui sera organisée à Athènes le 18 et 19 novembre 2019 sous la direction de la CEE. Cette conférence devrait faire la lumière sur la façon dont l'utilisation efficace de projections climatiques pourrait servir d'instrument pour évaluer les incidences futures des changements climatiques sur les systèmes de transport et aider à identifier les mesures d'adaptation nécessaires et rentables à prendre pour prévenir des perturbations futures des transports.

VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)

22. Le Groupe d'experts a noté que la tenue de sa dixième session était prévue à Genève les 30 et 31 janvier 2020.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

23. Le Groupe a adopté la liste des principales décisions prises à sa neuvième session et a demandé au secrétariat et à la Vice-Présidente d'établir le rapport détaillé de cette session pour qu'il soit distribué aux membres du Groupe afin de leur permettre de soumettre leurs observations relatives aux autres points que ceux qui sont traités dans la liste des principales décisions.